



## Boycott du Comité d'Hygiène et Sécurité du 7 octobre 2010

En préambule à l'ouverture du CHS, nos représentants demandent une nouvelle fois que la séance ne débute qu'après la remise des documents relatifs à divers points à l'ordre du jour. Nous les réclamons avec insistance, et pour certains depuis six mois, soit 2 CHS et 2 CTP. Ils ne figurent toujours pas au dossier :

- indicateurs sur les risques psycho-sociaux (point 4)
- courrier de la direction à la société Eliance sur le café du Lion (point 9)
- avis du SPSI Services prévention sécurité incendie sur l'installation de la sculpture monumentale de Gérôme face à l'escalier principal d'entrée/sortie des visiteurs (point 8)

La direction réplique que nous pouvons continuer de réclamer ces documents : « *Vous ne les aurez pas. On ne va pas vous envoyer tous nos mails.* »

Elle réduit notre réclamation (point 9) à « *un point de faible importance : les poubelles* » Avant d'ajouter que les écrits que nous demandons n'existent pas !

Elle affirme que les décisions contractuelles – qui devraient être validées par le CHS – se font par accord oral sans trace écrite en réunion de chefs de service en nous interpellant : « *Rédigez-vous les PV de toutes vos réunions ?* ».

Compte tenu du fait que nous, représentants du personnel, avons déjà averti la direction récemment sur le risque de boycott suite à son penchant récurrent à la rétention d'informations non confidentielles, nous ne pouvons qu'y voir une nouvelle manifestation de mépris envers le personnel et ses représentants élus,

**nous décidons à 9h50 de ne pas siéger et de boycotter la séance du 7 octobre 2010.**

Nous demandons à l'administration de re-convoquer le comité sous 8 jours, soit le jeudi suivant, 14 octobre, conformément à l'article 6 du R.I. CHS de l'EPMOO, vu le caractère urgent de plusieurs points de l'ordre du jour (RPS, travaux).

La direction nous oppose « *qu'il n'y a pas de règlement intérieur du CHS EPMOO, et que le délai est de 10 jours.* »

C'est la première fois de longue date qu'un CHS est boycotté au M'O.

Le précédent boycott de l'intersyndicale M'O (CFDT – CGC – CGT – FO – SUD) est celui du CTP du 2 mars 2009.

Le CTP du 15 octobre 2009 a également été boycotté par une intersyndicale CGC – CGT – FO – SUD.